

Matricule étudiant

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

IMPORTANT :

Nul ne peut être admis aux études de master à finalité didactique ou menant au titre d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur (AESS), s'il n'a fait préalablement la preuve d'une maîtrise suffisante de la langue française (article 113 § 1^{er} du décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études du 07.11.2013)

NOM : PRÉNOM :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nationalité :

Langue maternelle.....

Etudes envisagées :

COORDONNÉES :

Rue : N° : Bte :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone :

E-mail :

ORGANISATION DE L'EXAMEN DE LA MAITRISE DE LA LANGUE FRANCAISE :

☐ 03/09/2022

☐ 10/09/2022

Date et signature du demandeur :